



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 janvier 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 7 Janvier 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 Janvier 2000

**Garage public souterrain et jardin public piéton de l'îlot St-Vaize -
Approbation de l'APD**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Claude PAGES, Premier Adjoint au Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Alain PAGE donne pouvoir à Mme Marie-Cécile MORISOT.

Excusés :

M. Bernard BELLEC, Maire

Conseillers :

Mme Christiane DRAPET, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D200009

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2000

Centre d'Etudes Urbaines

**Garage public souterrain et jardin public piéton de l'îlot St-Vaize
- Approbation de l'APD**

Monsieur Claude PAGES, Premier Adjoint, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 1999, il a été confié une mission de maîtrise d'oeuvre à l'équipe Studio MILOU, BTP, ACE pour les démolitions, la conception et la réalisation d'un garage public souterrain et l'aménagement d'un jardin public piéton au sein de l'îlot St Vaize.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'Avant Projet Détaillé élaboré par la maîtrise d'oeuvre dont le montant des travaux est estimé à 4.750.000 F HT.
- autoriser la SA HLM, en tant que maître d'ouvrage mandaté par la Ville, à signer avec la maîtrise d'oeuvre conformément à la loi MOP un avenant au contrat prenant acte de ce coût prévisionnel.
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à déposer les pièces administratives pour l'instruction et la délivrance des autorisations légales nécessaires à ce dossier.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 42 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)